

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le rapport de l'autorité européenne de sécurité des aliments (AES) du 12 novembre 2015 sur le co-formulant POE-tallowamine (n°CAS 61791-26-2),*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la lettre d'intention de retrait du 1<sup>er</sup> avril 2016, de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **GLYPHOFIT 36 SL***

*de la société* GAT MICROENCAPSULATION GmbH  
*enregistrée sous le* n°2016-1720

*Considérant qu'un produit phytopharmaceutique ne peut être autorisé, conformément à l'article 29 du règlement (CE) N°1107/2009, que si « dans l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques, il satisfait aux conditions prévues à l'article 4, paragraphe 3 » dont notamment la condition d'absence « d'effet nocif immédiat ou différé sur la santé humaine »,*

*Considérant que, sur la base du rapport de l'autorité européenne de sécurité des aliments (AES) du 12 novembre 2015 sur le co-formulant POE-tallowamine (n°CAS 61791-26-2), l'exigence de l'absence d'effet nocif immédiat ou différé sur la santé humaine pour des produits associant la substance active glyphosate et le co-formulant tallowamine (n°CAS 61791-26-2), ne peut être garantie.*

Pour ces raisons, et conformément à l'article 44 du règlement (CE) N°1107/2009, l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

### Informations générales sur le produit

Nom du produit	GLYPHOFIT 36 SL
Type de produit	Générique
Titulaire	GAT MICROENCAPSULATION GmbH Gewerbezone 1 A-2490 EBENFURTH AUTRICHE
Formulation	Liquide (LI)
Contenant	360 g/L - glyphosate
Numéro d'intrant	2100356
Numéro d'AMM	2110071
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

### Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	31/12/2016
Date limite pour l'élimination, le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/12/2017

A Maisons-Alfort, le **16 JUIN 2016**

**Françoise WEBER**  
Directrice générale adjointe des produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)